

# LOCATION DE CHALETS

CAMPING MUNICIPAL DU SABOT - 38144 NOTRE-DAME DE VAULX

Tél. : 04 76 30 64 73 - Fax : 04 76 30 65 70

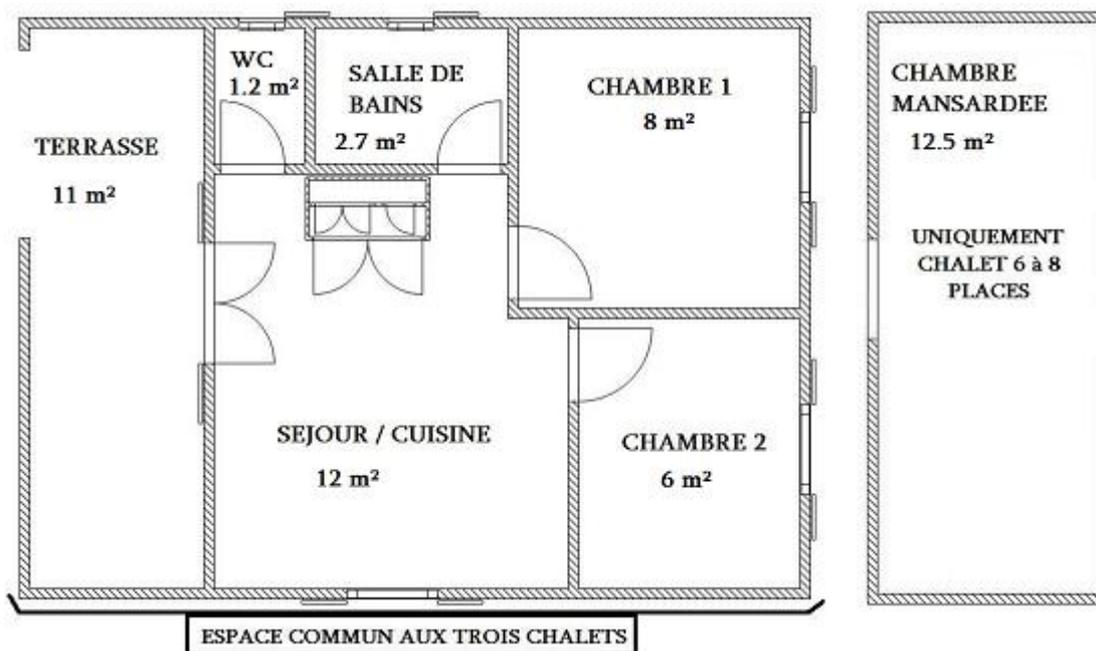


LE CONNEX

Mt AIGUILLE

Les CREYS

Photos et tarifs sur : <http://ndvinfos.wixsite.com/ndvaulx>



## TARIFS DE LOCATION DES CHALETS

<b>HAUTE SAISON</b> Vacances scolaires toutes zones	Chalets 4/6 places 30m <sup>2</sup>	Chalet 6/8 places 42m <sup>2</sup>	<b>BASSE SAISON</b> Hors vacances scolaires toutes zones	Chalets 4/6 places 30m <sup>2</sup>	Chalet 6/8 places 42m <sup>2</sup>
	Week-end (2 nuits)	155 €		185€	Week-end (2 nuits)
Semaine	370€	440€	Semaine	260€	315€
Nuit supplémentaire	60€	70€	Mois	900€	1080€
			Nuit supplémentaire	60€	70€

Taxe de séjour intercommunale : 0.75 € par nuit et par adulte.

## TARIFS DU CAMPING

Electricité (6A)	Emplacement	Adulte (> 10 ans)	Enfant de 2 à 10 ans	Garage Mort
3 €	5 €	3.50 €	2 €	2 €

Forfait : 2 Adultes + tente + voiture : 10.50 €

Forfait Camping - Car hors saison : 4 €

Taxe de séjour intercommunale : 0.22 € par nuit et par adulte

Taxe de séjour intercommunale : 0.55 € par emplacement camping-car

# CONTRAT LOCATION CHALET - CAMPING MUNICIPAL DU SABOT

Mairie de Notre Dame de Vaulx

1 PLACE VICTOR COLLOMB

38144 NOTRE-DAME DE VAULX

Tél. : 04 76 30 64 73 - Fax : 04 76 30 65 70

**Exemplaire à conserver**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation du chalet : ...

Durée de la location saisonnière du : / / 2019 à 16h00 jusqu'au : / / 2019 à 10h00.

Si cette offre vous convient, veuillez nous retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord signé, accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte **libellé à l'ordre du Trésor Public de la Mure.**

Description de la location :      capacité :      personnes

**Le locataire :**

M, Mme, Mlle : ...

Adresse : .....

Tél. Domicile : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Composition de la famille :      Adultes      .....

Age des enfants : .....

Séjour pour ..... personnes

Taxe de séjour intercommunale : 0.75€ par nuit et par adulte (à régler avant le départ en espèces)

Prix du séjour :      € TTC

Acompte 30% du prix du séjour :      € TTC

**Toute location est nominative et ne peut être cédée qu'avec l'accord écrit du régisseur.**

**Le régisseur :** Véronique CLECHE 1 Place Victor Collomb 38144 Notre Dame de Vaulx Tél. : 04 76 30 64 73

Fax : 04 76 30 65 70 Evelyne COLONEL **employée chargée de l'accueil / remise clefs**

**Tel : 06 32 51 79 34**

Votre location prendra effet si nous recevons à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le : / / 2019 (au-delà le contrat sera annulé) les pièces suivantes :

- Un exemplaire du contrat, daté et signé, le deuxième exemplaire est à conserver.
- Un chèque de :      € TTC représentant 30% du montant du séjour.
- Le solde (différence entre le montant TTC de la location et l'acompte) de :      €TTC ainsi que la Cautions de 300€ et de 60€ doivent être versées **le jour de l'arrivée.**

Le locataire déclare être d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Notre-Dame-de-Vaulx, / / 2019

(Signature du responsable)

A , le ... / .. / 2019

(Signature du locataire, précédée de la mention "lu et approuvé")

**Exemplaire à conserver**

## CONTRAT LOCATION CHALET - CONDITIONS GENERALES

### 1 Séjour :

- Les chalets sont loués à la semaine : du samedi 16h00 au samedi 10h00.
- Pour les visiteurs et leur véhicule il sera réclamé dès leur arrivée un montant correspondant aux tarifs affichés.
- Le locataire ne pourra se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

### Dans l'enceinte du camping :

- Par mesure d'hygiène, mettre les ordures dans des sacs-poubelles et les déposer dans les endroits prévus à cet usage.
- Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance des parents sur la propriété.
- Nous tolérons les chiens, veillez à **les garder en laisse** et surtout à **en gérer les nuisances**.
- La circulation sur le site doit se faire au pas.
- Veillez à respecter les autres résidents notamment quant aux nuisances sonores.
- Pour votre confort et le bon fonctionnement du réseau d'assainissement ne jeter que du papier dans les toilettes.

### 2 Caution :

- Le jour du départ, la caution est restituée, déduction faite des détériorations constatées lors de l'inventaire.
- Le locataire doit rendre les lieux de la location aussi propres qu'à l'arrivée, une caution de 60€ est réclamée pour le ménage.
- Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée, sans accord préalable avec la Direction, le responsable a le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou bien de percevoir une majoration journalière par personne supplémentaire, ou de rompre le contrat.
- Un inventaire est fait à l'arrivée et au départ du locataire en présence du responsable ou de son représentant.

### 3 Annulation par le locataire :

- Toute annulation doit être faite par lettre recommandée.
- L'acompte ne sera pas remboursé si le désistement intervient dans les 30 jours qui précèdent le début de location.
- Si le locataire ne se présente pas dans les 24 heures après la date de début du séjour indiquée au contrat le contrat devient nul, la Direction dispose de la location et de l'acompte qui sera considéré comme acquis. En cas de retard nous demandons au locataire de bien vouloir prévenir le camping.

### 4 Annulation par la Direction :

- Toute annulation doit être faite par lettre recommandée. La Direction reverse au locataire le montant des sommes encaissées.

### 5 Interruption du séjour :

- Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Tout litige sera réglé par le tribunal de Grenoble.

A \_\_\_\_\_, le .... / .... / 2018.  
( Signature du locataire, précédée de la mention "lu et approuvé")

# CONTRAT LOCATION CHALET - CAMPING MUNICIPAL DU SABOT

Mairie de Notre Dame de Vaulx

1 PLACE VICTOR COLLOMB

38144 NOTRE-DAME DE VAULX

Tél. : 04 76 30 64 73 - Fax : 04 76 30 65 70

**Exemplaire à retourner**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation du chalet : .....

Durée de la location saisonnière du :    /    / 2019 à 16h00            jusqu'au :    /    / 2019 à 10h00.

Si cette offre vous convient, veuillez nous retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord signé, accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte **libellé à l'ordre du Trésor Public de la Mure**

Description de la location : ..... capacité : ..... personnes

**Le locataire :**

M, Mme, Mlle : .....

Adresse : .....

Tél. Domicile : ..... Portable : .....

E-mail: .....

Composition de la famille :            Adultes    . Enfants

Age des enfants : .....

Prix du séjour :            € TTC

Acompte 30% du prix du séjour :            € TTC

Solde à régler                            ou au comptant

Taxe de séjour intercommunale : 0.75€ par nuit et par adulte    ...X....X 0.75 =

(à régler avant le départ en espèces)

**Toute location est nominative et ne peut être cédée qu'avec l'accord écrit du régisseur.**

**Le régisseur :** Véronique CLECHE 1 Place Victor Collomb 38144 Notre Dame de Vaulx Tél. : 04 76 30 64 73

Fax : 04 76 30 65 70 Evelyne COLONEL **employée chargée de l'accueil / remise clefs**

**Tel : 06 32 51 79 34**

Votre location prendra effet si nous recevons à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le :    /    / 2019 (au-delà le contrat sera annulé) les pièces suivantes :

- Un exemplaire du contrat, daté et signé, le deuxième exemplaire est à conserver.
- Un chèque de :            € TTC représentant 30% du montant du séjour.
- Le solde (différence entre le montant TTC de la location et l'acompte) de :            €TTC ainsi que la Cautions de 300€ et de 60 € doivent être versées **le jour de l'arrivée.**

Le locataire déclare être d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Notre-Dame de Vaulx,    /    / 2019

(Signature du responsable)

A

, le    /    / 2019

(signature du locataire, précédée de la mention "lu et approuvé")

## CONTRAT LOCATION CHALET - CONDITIONS GENERALES

### 1 Séjour :

- Les chalets sont loués à la semaine : du samedi 16h00 au samedi 10h00.
- Pour les visiteurs et leur véhicule il sera réclamé dès leur arrivée un montant correspondant aux tarifs affichés.
- Le locataire ne pourra se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

### Dans l'enceinte du camping :

- Par mesure d'hygiène, mettre les ordures dans des sacs-poubelles et les déposer dans les endroits prévus à cet usage.
- Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance des parents sur la propriété.
- Nous tolérons les chiens, veillez à **les garder en laisse** et surtout à **en gérer les nuisances**.
- La circulation sur le site doit se faire au pas.
- Veillez à respecter les autres résidents notamment quant aux nuisances sonores.
- Pour votre confort et le bon fonctionnement du réseau d'assainissement ne jeter que du papier dans les toilettes.

### 2 Caution :

- Le jour du départ, la caution est restituée, déduction faite des détériorations constatées lors de l'inventaire.
- Le locataire doit rendre les lieux de la location aussi propres qu'à l'arrivée, une caution de 60€ est réclamée pour le ménage.
- Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée, sans accord préalable avec la Direction, le responsable a le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou bien de percevoir une majoration journalière par personne supplémentaire, ou de rompre le contrat.
- Un inventaire est fait à l'arrivée et au départ du locataire en présence du responsable ou de son représentant.

### 3 Annulation par le locataire :

- Toute annulation doit être faite par lettre recommandée.
- L'acompte ne sera pas remboursé si le désistement intervient dans les 30 jours qui précèdent le début de location.
- Si le locataire ne se présente pas dans les 24 heures après la date de début du séjour indiquée au contrat le contrat devient nul, la Direction dispose de la location et de l'acompte qui sera considéré comme acquis. En cas de retard nous demandons au locataire de bien vouloir prévenir le camping.

### 4 Annulation par la Direction :

- Toute annulation doit être faite par lettre recommandée. La Direction reverse au locataire le montant des sommes encaissées.

### 5 Interruption du séjour :

- Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Tout litige sera réglé par le Tribunal de Grenoble.